

Procès-verbal du Conseil communal du 29 avril 2013, 20h00

M. Olivier Bonvin, Président, ouvre la première séance de 2013 à 20h05 avec un appel nominatif. Le quorum est atteint avec 42 Conseillères et Conseillers présents sur 50. Six personnes sont excusées.

L'ordre du jour a dû être modifié pour permettre l'ajout d'un préavis supplémentaire. Le président indique que la nouvelle version a été envoyée à chacun par courrier électronique avec une demande de la secrétaire d'accuser personnellement réception par voie électronique. Treize personnes n'ont pas répondu à cet appel. Tous les conseillers et conseillères semblant cependant l'avoir reçu, il en déduit que les adresses électroniques enregistrées dans le fichier de la secrétaire sont correctes.

Le procès verbal de la séance du 7 décembre est accepté à l'unanimité sans modification.

1. Communications du bureau du conseil

Deux démissions ont été reçues. M. O. Bonvin donne lecture de la lettre de Mme Fanny Guenat de Les Cullayes, puis de celle reçue le jour même à 18 heures de Mme Diana Rego de Servion.

Puis, concernant les rapports des commissions, ainsi que la fiche de présence qui fait office de rétribution en fin d'année, il rappelle aux membres que les deux sont à remettre dûment signés au plus tard deux jours avant la séance du Conseil.

Enfin, il rappelle les dates des prochaines votations et invite les membres du Conseil à voter par correspondance pour faciliter la tâche de dépouillement le dimanche matin.

La prochaine séance du Conseil a lieu le 24 juin prochain. Toutes les dates pour 2013 se trouvent sur le site www.servion.ch ainsi que dans le PV du 7 décembre 2012. Au mois de septembre, la séance prévue au 9 est avancée d'une semaine au 2 septembre.

2. Assermentation

Suite à la démission de Mme F. Guenat, Mme Monique Van Hoof est assermentée. La démission de Mme D. Rego arrivant tardivement, il n'a pas été possible de prévoir son remplacement le jour même.

3. Préavis n° 01/2013

- 1. La fixation de plafond d'endettement de l'ASIJ pour la législature en cours**
- 2. La modification des articles 13 chiffre 10 et 38 alinéa 2 des statuts de l'ASIJ**

Rapportant pour la commission ad hoc, M. Patrice Jordan expose les exigences découlant de l'acceptation des trois lois votées entre 2009 et 2011 concernant l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), l'horaire continu et l'enseignement obligatoire (LEO). Par conséquent, les investissements nécessaires pour réorganiser les établissements scolaires de Mézières et de Savigny-Forel requièrent une nouvelle fixation de plafonds de cautionnement afin de procéder aux emprunts indispensables. La commission recommande l'acceptation du préavis tel que proposé.

M. Golay, rapportant pour la Commission des finances composée de Serge Theintz et de lui-même, souligne que le plafond d'endettement de l'ASIJ est totalement indépendant du plafond

d'endettement de la commune, de même que de son plafond de cautionnement. A titre personnel, il propose encore, bien que l'on ne soit pas obligé de le faire, que les engagements de la Commune en cautionnant de fait ce genre d'association, soient mentionnés dans le rapport de gestion plutôt que directement indiqués dans les comptes.

M. Adrian Schneider, Municipal, répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

Patricia Girardbille demande, par rapport au tableau d'investissements, si les montants présentés sont déjà engagés. M. A. Schneider lui répond qu'il s'agit encore d'une projection sans devis. Tout investissement devant être consenti à l'avenir devrait faire l'objet d'une décision intercommunale de l'ASIJ pour le rendre définitif.

Les rapports de la commission ad hoc ainsi que la commission des finances et le préavis sont acceptés à l'unanimité.

4. Préavis n° 2/2013 – L'octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 115'000.- en vue de financer les travaux de réfection de la station de pompage et les canalisations EU du quartier du Bougnon aux Cullayes

Donnant lecture pour la commission ad hoc, M. Raymond Vauthy, rapporteur, relève que le projet de remplacement de l'installation de pompage est devisé à CHF 15'000 en dessous du budget prévu et qu'il n'est pas pensable de remplacer les pompes sans par la même occasion procéder au remplacement de la conduite double. Par conséquent la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis.

M. A. Golay, rapporteur pour la commission des finances, souligne que la dépense n'était pas prévue, ni au budget, ni dans le plan des investissements et viendra donc grever les comptes 2013. Cependant, il relève que la charge imprévue peut être assumée sans recourir à l'emprunt.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil procède à la votation et accepte les rapports des commissions ad hoc et des finances, ainsi que le préavis, à l'unanimité.

5. Préavis n° 3/2013 – L'indemnité communale pour l'usage du sol

Le Président entre en matière en exposant au Conseil les raisons qui ont conduit à un nouveau préavis concernant ladite taxe pour usage du sol. M. A. Golay donne lecture du rapport de la commission des finances formée de M. S. Theintz et de lui-même et explique la nécessité de disposer d'une base réglementaire valable pour que la commune puisse encaisser une indemnité pour l'usage du sol en toute légalité.

La parole n'étant pas demandée, le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis municipal sont acceptés à l'unanimité avec une abstention.

6. Communications de la Municipalité

M. Gilbert Cuttelod, Syndic, annonce que la Confédération publiera prochainement pour consultation le projet d'horaire de transport public 2014 sur le site <http://www.projet-horaire.ch/fr/accueil/>. (NB seulement jusqu'au 14 juin.)

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de créer une nouvelle ligne de car postaux, la ligne 75, qui partira de Mezières, passant par Servion et finissant sa course à Lausanne. La ligne 65 ne

s'arrêtera plus à Mollie-Margot mais rejoindra Lausanne directement en 29 minutes, passant par Forel et Savigny. Il y a de fortes probabilités que le projet soit accepté.

Mme Monique Ries informe le Conseil sur la future gestion des déchets. Suivant le concept cantonal, la commune se dirige vers une taxe au sac. Une commission intercommunale a été formée pour éviter le tourisme des déchets. Le règlement est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2014.

M. Félix Rattin relate le vœu de la région de regrouper les pompiers dans un cadre encore plus élargi qu'il ne l'est aujourd'hui. Cette fusion devrait entrer en vigueur au mois de janvier 2014. Le projet sera présenté au Conseil en septembre.

7. Propositions individuelles

Mme Ries répond par la négative à la question de M. Olivetta Hermann concernant une augmentation des déchets sauvages.

M. S. Golay remercie la Municipalité pour ses efforts et son engagement dans le cadre des transports publics.

M. Jean-Claude Chamorel déplore la démission cette année de six membres du chœur mixte. Il fait un appel aux habitants, de Les Cullayes spécialement, qui seraient intéressés non seulement par le chant mais peut-être aussi par l'autre activité du chœur, qui est d'animer la fête annuelle du village, à Servion. Il lance un appel aux volontaires. Il rappelle d'ailleurs que les répétitions ont lieu tous les jeudis soir à la Grange à Pont de Servion.

M. Alfred Gebhardt mentionne l'action en faveur de la Fondation Théodora qui soutient les enfants atteints d'un cancer et qui a lieu dans le cadre du 3^{ème} festival des Planches tenu à Mézières du 7 au 8 juin. Le Syndic l'en remercie et précise que ce festival est soutenu chaque année par les communes dans le cadre du fonds culturel des communes du Jorat.

M. Christian Stucki demande si une liaison cyclable entre Servion et Mézières a été envisagée. M. Cédric Matthey lui répond qu'il n'est pas au courant d'une quelconque démarche en ce sens. M. G. Cattelod ajoute qu'un projet initié il y a quelques années a été abandonné car le tronçon est trop étroit et dangereux pour risquer d'y envoyer des cyclistes. Une alternative consiste à passer par le plat de Ferlens, bien qu'elle rallonge quelque peu le parcours.

M. J-CI. Chamorel commente qu'il a été surpris de sentir de la moisissure en entrant dans la grande salle ce soir. M. Carlos Alves répond que, suite à la réfection des canalisations, des odeurs ont surgi et que la personne appelée n'a rien constaté d'anormal.

La séance est levée à 20:53